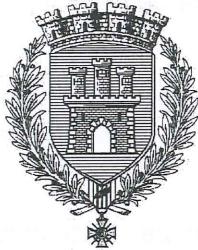


N° DEL 2015.07.08/112  
VILLE DE BRIANÇONEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

## CONVOCAATION

Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	24	32

**THEME : TRAVAUX 4.**

**OBJET** : CONVENTION DE LOCATION DE BARRIÈRES HERAS ENTRE LA COMMUNE DE BRIANÇON ET LA SOCIÉTÉ BÉRARD-ABELLI.

**Étaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALÂDE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Étaient Représentés :**

MARCELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie  
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro  
MUEHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno  
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain  
DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Émilie.

**Absents-Excusés :**

PEYTHIEU Éric, MARCELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUEHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

La Commune a été sollicitée par la société BÉRARD-ABELLI pour le maintien de 75 barrières HERAS mises en place en octobre 2014 par la commune pour former un périmètre de protection autour de l'ancienne usine de la Schappe récemment acquise par cette société.

Une convention doit être signée afin de finaliser cette location. Cette dernière mentionne les éléments suivants :

- La commune de Briançon met à la disposition de la société BÉRARD-ABELLI représentée par Monsieur Dominique BÉRARD 75 barrières HERAS et leurs plots béton.
- La location est consentie en compensation de l'occupation par la commune de la parcelle AR 172 d'une superficie de 1 104 m<sup>2</sup> située entre la rue de la Soie et la rue du 4<sup>e</sup> RTM. Cette parcelle est actuellement occupée par la voie de la rue de la Soie déviée provisoirement pour permettre les travaux de la ZAC Durance.
- La location est consentie à titre précaire et révoquant à compter de la signature de la convention et de sa transmission au contrôle de légalité.  
Elle prendra fin lors de la libération de la parcelle AR 172 par la commune.

La convention est présentée en annexe et définit les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les dispositions de cette convention de location.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (GRYZKA Romain (*pouvoir de Monsieur BREUIL*), MONIER Bruno (*pouvoir de Madame MUHLACH*), PICAT RE Alessandro (*pouvoir de Madame VALDENNAIRE*) Monsieur DAZIN), ARMAND Émilie (*pouvoir de Monsieur DAZIN*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708112-DE  
Regu le 23/07/2015

## Convention de Location

Entre

La **Commune de Briançon**, représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gérard FROMM**, dûment habilité par délibération n° ..... en date du 8 juillet 2015 ;

D'une part,

Et

La société **BERARD-ABELLI** sise avenue Maurice Petsche à 05100 BRIANÇON, représentée par son Directeur, Monsieur Dominique BÉRARD ;

D'autre part,

### PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La Commune a été sollicitée par la société BÉRARD- ABELLI pour le maintien de 75 barrières HERAS mises en place par la commune pour former un périmètre de protection autour de l'immeuble de l'ancienne usine de la Schappe récemment acquis par cette société.

**IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 - Désignation**

La commune de Briançon met à la disposition de la société BÉRARD- ABELLI 75 barrières HERAS et leurs plots béton.

#### **Article 2 - Conditions financières**

La présente convention de location est consentie en compensation de l'occupation de la parcelle AR 172 d'une superficie de 1 104 m<sup>2</sup> située ZAC de la Durance.

#### **Article 3 - Durée**

La présente convention est consentie à titre précaire et révocable à compter de la signature de la présente convention et de sa transmission au contrôle de légalité.

Elle prendra fin lors de la libération de la parcelle AR 172 par la commune.

#### **Article 4 - Résiliation**

Les deux parties signataires auront la faculté de résilier la présente convention sous réserve **d'un préavis de (1) mois**, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708112-DE  
Regu le 23/07/2015

**Article 5 - Avenant à la convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

**Article 6 - Tribunaux compétents**

Les contestations qui pourraient s'élever entre la société BÉRARD-ABELLI et la commune de Briançon au sujet de l'exécution ou l'interprétation de la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

**Article 7 - Domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile :

- La commune de Briançon : Hôtel de ville - « Les Cordeliers » - 1, rue Aspirant Jan - 05100 BRIANÇON ;
- Société BÉRARD ABELLI - Avenue Maurice Petsche - 05100 BRIANÇON.

Fait, en quatre (4) exemplaires originaux,  
Briançon, le.....

*Le Maire,*  
Gérard FROMM

*Monsieur Dominique BÉRARD,*